

Nature des difficultés	Aménagements, aides, dispositifs à l'école
Difficultés ordinaires	<p><b>L'aide est apportée par l'enseignant de la classe</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. pendant le temps scolaire : différenciation pédagogique, adaptation des exercices.</li> <li>2. en dehors du temps scolaire : - dans le cadre des <b>APC, Activités Pédagogiques Complémentaires</b>, la plupart du temps le soir après la classe : accompagnement sur un temps court dans l'année, travail en groupe restreint.</li> <li>3. si besoin, <b>mise en place d'un P.P.R.E, Projet Personnalisé de Réussite Educative, projet qui engage l'équipe pédagogique et la famille</b> (objectifs, calendrier de rencontres.. ..).</li> </ol>
Difficultés durables et parfois persistantes	<p><b>L'aide est apportée par le RASED, Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. aide pédagogique ou aide rééducative apportée par des enseignants spécialisés, aide individuelle ou en groupe restreint.</li> <li>2. aide psychologique individuelle apportée par le psychologue du RASED.</li> <li>3. aide sur le temps scolaire, mise en place d'un projet, partenariat, Famille - Ecole- Rased.</li> </ol> <p>Si nécessaire, conseil d'aides extérieures, de bilans auprès d'autres professionnels (CAMSP, CMPP, CMP, orthophoniste, orthoptiste, ergothérapeute....).</p>
TSA Troubles Spécifiques des Apprentissages	<p><b>L'aide peut être apportée par le RASED et (ou) d'autres professionnels spécialisés.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. sitôt le diagnostic établi, mise en place d'un <b>PAP, Plan d'Accompagnement Personnalisé</b>, avec l'ensemble des partenaires concernés par l'enfant.</li> <li>2. si besoin, <b>saisine par la famille de la MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées</b>, une commission évaluera les besoins de l'élève.</li> <li>3. si l'élève est reconnu en situation de handicap, un Plan Personnalisé de Compensation, est proposé, il inclut un <b>projet personnalisé de scolarisation, PPS</b>.        Si besoin - mise en place dans la classe d'une aide par un <b>AESH, Accompagnant de l'Elève en Situation de Handicap</b>.        - ou orientation dans une classe spécialisée, <b>CLIS, Classe d'Intégration Scolaire</b>.</li> </ol> <p><b>L' Ecole applique les mesures décidées par la MDPH, dont le PPS.</b></p>

Où s'informer ?

- <http://www.education.gouv.fr>
- <http://eduscol.education.fr>
- DSDEN de Saône et Loire  
Direction des Services de l'Éducation Nationale  
03 85 22 55 45 -Mâcon  
[www.ac-dijon.fr/dsden71](http://www.ac-dijon.fr/dsden71)



71

Difficultés d'Apprentissage

Dispositifs d'aide à l'école primaire

Chalon / Saône 4 octobre 2014